



Marchés public de services



Marché à procédure adaptée

Règlement de la consultation

***Prestation de transport, d'hébergement et d'animation
pour un séjour en Eire (Dublin)***

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE

COLLEGE JULES FERRY
22, rue Jules Ferry

33 210 LANGON

Gest.03300831@ac-bordeaux.fr

Règlement de la consultation

Article 1 – Objet du marché

Le marché porte sur une prestation de voyage scolaire.

Article 2 - Forme de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du code des marchés publics.

Article 3 – Date limite de réception des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 12 octobre 2018 à 16h00.

Date prévisionnelle de notification du marché : 9 novembre 2018.

Article 4 – Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 30 jours.

Article 5 – Délai d'exécution du marché

Exécution de la prestation du 7 avril 2019 au 12 avril 2019 ou bien du 8 avril 2019 au 13 avril 2019 selon les disponibilités.

Article 6 – Justificatifs à produire

Les justificatifs doivent être remis avant le 9 novembre 2019 16h00

Le candidat doit remettre un exemplaire des documents suivants à l'appui de ses offres :

Lettre de candidature DC1 complété

Acte d'engagement DC3

Le cahier des clauses particulières paraphé et signé.

Avis de la dernière commission de sécurité concernant l'hébergement du groupe le cas échéant

Le fournisseur peut y adjoindre un mémoire technique en corrélation précisant notamment :

- Le numéro de licence tourisme ou d'agrément.
- Toute information complémentaire relative à la logistique (organisation et moyens du candidat...) ou à l'organisation du séjour (temps d'immobilisation, nombre de chauffeur, organisation des visites, proposition de thématiques, plan des hébergements...) que le candidat jugera utile.
- Toute information relative au savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement et progrès social.
- Une liste de référence pouvant attester du sérieux et de la qualité des prestations du titulaire.

Article 7 – Présentation des offres

Les offres seront présentées en langue française. L'unité monétaire est l'euro. Les offres seront formulées HT et TTC au taux en vigueur au moment de l'offre.

Les candidats devront fournir une adresse de courriel pour recevoir des informations complémentaires sur le marché ou fournir des renseignements complémentaires à leur offre.

Condition d'envoi ou de remise des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est composé de :

- Cahiers des clauses particulières
- Imprimés DC1, DC2 et DC3 préremplis

Les candidats peuvent transmettre leur offre sur support papier :

Sous pli fermé portant les mentions suivantes :

Nom et adresse du candidat, offre pour le marché de voyages, lots n°, ne pas ouvrir.

Ce pli devra être remis contre récépissé le 12 octobre 2018 à 16h00 au plus tard ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR avant la date limite de réception des offres à l'adresse suivante :

Collège Jules Ferry, 22 rue Jules Ferry, 33 210 LANGON

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus.

Transmission sous forme électronique

Les offres transmises sous forme électronique via le site «<http://www.aji-france.com>» au plus tard le 12 octobre 2018 à 16h00 et signées numériquement.

Article 8 – Conditions d'attribution du marché

Critères relatifs à la candidature :

Capacité financière évaluée en fonction du chiffre d'affaire global des trois derniers exercices

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les justificatifs prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics :

Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du

recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre, adéquation au cahier des charges : 60 points attribués sur la base des documents fournis à l'appui de l'offre.
- Prix : 30 points répartis à raison de 30 points pour le moins disant, 20 points pour le suivant, 10 points pour le troisième et 0 points pour les suivants.
- Qualité des services associés : 10 points qui pourront être répartis en fonction des éléments fournis en plus de la prestation exigée dans le cahier des clauses particulières.

Article 9 – Renseignements complémentaires

Modalités de retrait du dossier de consultation : via le site <http://www.aji-france.com>

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à l'établissement de leur offre en en formulant la demande dix jours avant la limite de remise des offres par courrier électronique à gest.03300831@ac-bordeaux.fr. Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, la personne responsable du marché se réserve le droit de demander aux fournisseurs ayant présenté une offre, tous les renseignements nécessaires pour le choix du titulaire du marché.

A Langon, le 18 septembre 2018

Le représentant du pouvoir adjudicateur

S. CHICHE